



# COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint  
des

Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international  
sur le  
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**DC2007-0027**  
17 octobre 2007

## **RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE MONDIALE SUR LA GOUVERNANCE INTERNE**

Veillez trouver ci-joint, en vue de la réunion du Comité du développement du 21 octobre 2007, un document intitulé « Rapport des administrateurs de la Banque mondiale sur la gouvernance interne » élaboré par les services de la Banque mondiale.

\* \* \*

## COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

### RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE MONDIALE SUR LA GOUVERNANCE INTERNE

Aux réunions de printemps 2007, le Comité du développement a fait part de ses préoccupations concernant la situation de gouvernance interne qui prévalait à cette époque à la Banque mondiale et demandé aux administrateurs de l'institution de mener à terme leur réflexion sur ce dossier. À cette occasion, le Comité du développement a publié un communiqué (14 avril 2007) indiquant notamment ce qui suit :

*Nous devons faire en sorte que la Banque puisse efficacement remplir sa mission, maintenir sa crédibilité, sauvegarder sa réputation et préserver la motivation de son personnel. Nous sommes tous extrêmement préoccupés par la situation actuelle. Nous approuvons les mesures prises par les administrateurs pour examiner cette question et nous leur demandons de mener leurs travaux à bonne fin. Nous comptons que la Banque respecte de strictes normes de gouvernance interne.*

Depuis mai, les administrateurs ont entrepris un examen d'ensemble du cadre de gouvernance à l'échelle de l'institution. Toutes les questions en suspens liées à l'entrée en fonction du nouveau président ont été réglées avant l'approbation et la signature de son contrat le 29 juin 2007, et publiées sur le site internet de la Banque. La première étape du processus d'examen de la gouvernance par les administrateurs a consisté à passer en revue le Code de conduite, ainsi que le Comité d'éthique et ses procédures. Le 16 octobre 2007, les administrateurs ont adopté un Code de conduite révisé, qui met à jour et détaille les procédures du Comité d'éthique et qui renforce les dispositions relatives à la politique du Conseil des administrateurs en matière de conflit d'intérêts.

La prochaine étape du processus consistera à examiner des questions de gouvernance plus générales.